

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 224

présenté par

M. Alauzet, M. Amiel, M. Holroyd, Mme Bregeon, M. Da Silva, M. Mournet et M. Roseren

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des représentants de la fonction publique hospitalière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation de la fonction publique hospitalière à la Conférence de financement.